

AJOUT DE CHIEN – Agent Cynophile



PROGRAMME DE FORMATION

OBJECTIF ET SANCTION

- Permettre à l'agent cynophile de valider son aptitude à exercer son métier avec un nouveau chien :
 - *Obéissance et sociabilité*
 - *Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense*
 - *Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à des biens et personnes*
- La formation est sanctionnée par une attestation validant la formation avec le nouveau chien

DUREE ET DELAI D'ACCES

- Formation pratique de 70 heures minimum suivie d'une demi-journée pour l'examen pratique
- Le délai d'entrée en formation est de 2 à 30 jours en fonction du mode de financement

PRE-REQUIS

- Posséder une carte professionnelle / autorisation « Agent Cynophile » délivrée par le CNAPS
- Posséder un chien de 18 mois minimum, d'une race autorisée par la Société Centrale Canine à l'exercice du mordant (sont exclus les chiens de 1^{ère} catégorie eu égard à la loi 99-1 du 6 janvier 1999)
- Etre détenteur de la carte d'identification du chien concerné
- Effectuer l'évaluation pratique du binôme « Maître/Chien » permettant de définir la durée de la formation.

MODALITES D'ACCES (Financement) et TARIF

La formation dont les tarifs figurent ci-dessous peut-être financée par le stagiaire à titre personnel, par son employeur, par le biais de son compte formation ou du pôle emploi :

- **960 € TTC** (70 heures)
- **1260 € TTC** (105 heures)
- **12 € TTC** (par heure supplémentaire au-delà de 105 heures)



AJOUT DE CHIEN – Agent Cynophile



DOCUMENTS A FOURNIR

- Pièce d'identité
- Carte professionnelle
- Carte d'identification du chien
- Carnet du chien avec vaccins à jour
- Carte S.S.T
- Curriculum Vitae (CV)

METHODES MOBILISEES

- 100 % pratique avec mise en situation sur scénario inspirés de la réalité
- Sur terrain pratique

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation.

Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH

CONTACT :

Téléphone : 01.34.09.04.49

Mail : les3s.secretariat@gmail.com

AJOUT DE CHIEN – Agent Cynophile



CONTENU DU PROGRAMME

3 MODULES PRATIQUE- 70 heures

OBEISSANCE ET SOCIABILITE 30 heures

- Maitriser les techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien dans son environnement
- Maitriser les techniques du binôme maître-chien

MAITRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LEGITIME DEFENSE 16 heures

- Maitriser l'intervention du chien avec ou sans muselière dans le cadre de la légitime défense
- Maitriser son chien lors d'une action mordante

DETECTION DE PERSONNES ET OBJETS POUVANT PORTER PREJUDICE A DES BIENS ET PERSONNES 24 heures

- Maitriser le chien dans le cadre de la détection
- Observer et interpréter les réactions du chien

MODALITES D'EVALUATION

MODULE PRATIQUE

- Evaluations pratiques par module

EXAMEN

EXAMEN 1 heure

- Mise en situation devant jury après validation des 70 heures de formation

AJOUT DE CHIEN – Agent Cynophile

